

Assemblée Générale de l'U.d.P.

LE 13 JUIN 1982

La présidence de la séance est confiée à M^{me} GÉLY, Présidente de la section académique de Clermont-Ferrand.

La séance débute par quelques compléments au rapport d'activité, présentés par GATECEL.

RAPPORT D'ACTIVITE :

Premier cycle :

Une délégation du bureau a été reçue par M. LEGRAND. La commission Legrand paraît sensible à la nécessité d'avoir des effectifs réduits en sciences expérimentales et en E.M.T., de disposer de salles équipées et de matériel, avec du personnel de laboratoire. Cependant, des problèmes financiers sont à prévoir.

La spécificité des sciences physiques ne semble pas, en revanche, clairement reconnue et le problème de la bivalence des enseignants va se poser.

Second cycle :

Aucun engagement n'a été pris par le ministère quant à l'heure de travaux dirigés demandée en Terminale.

L'épreuve anticipée en 1^{re} AB est remise en question, certains syndicats (S.N.E.S., S.G.E.N.) et la F.C.P.E. y étant opposés. Il serait question d'un contrôle continu.

L'Inspection Générale a accepté de réexaminer les programmes de Terminale C et D. La proposition de l'U.d.P. au sujet de la chimie en D a été retenue. Les commentaires de Physique sont achevés pour les classes de C et D ; la chimie est moins avancée.

Le rapport de la commission chargée du bilan de la classe de seconde va être publié au bulletin, assorti d'un commentaire, précisant nos positions et nos propositions.

Enseignement technique :

Les promesses faites au sujet des essais et mesures en F₃ ne seront pas tenues ; les heures doivent être partagées avec le professeur technique ; l'U.d.P., s'étant retirée de la discussion, a assisté à la réunion en tant qu'observateur.

Le directeur des lycées vient de recevoir de la part de l'U.d.P. un dossier sur les L.E.P. le sensibilisant aux problèmes spécifiques des sciences physiques.

Laboratoires :

La commission d'agrément du matériel s'est réunie, mais les conditions de l'examen des appareils sont très mauvaises et, de plus, le matériel est agréé malgré des avis défavorables de la commission. Une démission des représentants de l'U.d.P. a été envisagée, mais elle est difficile à mettre en œuvre, la commission étant aussi chargée d'établir la liste officielle du matériel minimal indispensable pour notre enseignement.

Un projet de création de centres de matériels scientifiques régionaux a été présenté par un membre du groupe Lagarrigue ; un groupe de travail se constitue pour l'étudier.

Le bureau a obtenu un rendez-vous auprès du nouveau directeur chargé du personnel de laboratoire.

Il faut noter un certain effort de recrutement de personnel de laboratoire cette année.

Relations extérieures :

Le bureau a pris avec la Société Chimique de France et avec l'Union des Professeurs de Spéciales des contacts pouvant déboucher sur des relations plus suivies.

DISCUSSION DU RAPPORT D'ACTIVITE.

BARBASTE propose qu'on publie une « critique » du matériel de labo. TOUREN répond que l'U.G.A.P. doit publier un catalogue ; il n'existe à l'heure actuelle qu'un ancien catalogue du C.E.M.S. et une liste de prix. L'U.G.A.P. s'étonne de ne pas recevoir plus de commandes ; cela s'explique par l'absence de crédits et de catalogue. M^{me} SIGLI signale également des délais de livraison très longs, même si le matériel est en stock.

DURUPHY mentionne que le rapport Delgée sur la seconde commune n'est pas connu par tous les I.P.R.

ZEITOUN remarque que la coordination Math-Physique n'a pas été faite dans les nouveaux programmes. GATECEL répond que le bureau n'a pas la possibilité de le faire à son niveau.

Il faudrait des propositions venant de la base, et un groupe de travail pourrait en être chargé. M^{lle} GUILLEMAN estime que cette coordination est possible au niveau local. M^{lle} LAVAL pense que c'est aussi très important pour le premier cycle et se propose pour un travail dans ce sens.

ZEITOUN signale qu'on n'obtient toujours aucun crédit de renouvellement de matériel. TOUREN et GATECEL répondent qu'une liste de matériel minimal est indispensable, puisqu'il s'agit pour nous d'un matériel *nécessaire* pour assurer notre enseignement, mais que nous nous heurtons au dogme de l'autonomie des établissements. M^{lle} FRANÇOIS ajoute que pour les classes prépara-

toires, il n'est prévu aucun crédit pour le renouvellement du matériel coûteux.

BLAIN précise que le danger est que l'autonomie s'étende jusqu'au choix des disciplines à enseigner ; il faut absolument centrer notre action sur la défense de la discipline, puisqu'on peut aller jusqu'à affirmer qu'il ne faut ni mathématiques ni sciences physiques pour former les futurs ingénieurs !

GATECEL dit qu'il va être nécessaire de se battre dans les conseils d'établissement pour obtenir des crédits ; il faudra présenter des dossiers solides mettant en évidence nos besoins.

DARCISSAC pense que les choix vont se faire dans les rectorats et que la vie régionale de l'U.d.P. est indispensable.

Un débat s'engage sur le rôle culturel des sciences physiques ; GATECEL signale à ce propos que des contacts sont déjà pris avec le Ministère de la Recherche et qu'il a écrit à la M.I.D.I.S.T.

BAZIN remarque que les enseignants ne participent pas suffisamment aux activités des nombreuses associations culturelles scientifiques.

DOUSSET pense que les programmes ne sont pas assez culturels et que, trop lourds, ils ne permettent pas une ouverture suffisante.

FERNANDEZ répond en disant qu'il serait grave d'accréditer l'idée que la science peut être appréhendée seulement avec le sens commun ; elle suppose une élaboration rationnelle et nous avons à jouer un rôle spécifique pour amener les enfants à un certain niveau de compréhension.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER.

MAURAS en donne lecture (voir ce rapport page 1209).

On remarque de nouveau la différence importante entre nombre d'adhérents et nombre d'abonnés. Il est rappelé qu'il est nécessaire de séparer cotisation et abonnement pour obtenir certains avantages.

Quand la trésorerie sera informatisée, on pourra peut-être envisager de centraliser le prélèvement des cotisations académiques.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Cotisations et abonnements :

Pour tenir compte de l'inflation et de la diminution du taux de remboursement de la T.V.A. (4 % au lieu de 7 %), MAURAS propose une augmentation de la cotisation et de l'abonnement. Après discussion, il est proposé aussi une solution augmentant plus

fortement l'abonnement et laissant la cotisation inchangée, l'abonné-adhérent payant le même prix que dans la solution n° 1. Cette seconde solution obtient la majorité de l'Assemblée (47 voix contre 14).

Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

Cotisations :

membre actif : 20 F ; étudiants, militaires, retraités : 10 F ;
collèges : 50 F.

Abonnements :

individuel : 110 F ; tarif réduit : 80 F ; collectivités :
160 F.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL.

Votants : 114. Ont obtenu : BOUSSIE 112, LEGENDRE 111, HERPIN 113, LE GOFF 112, MAURAS 114, M^{me} MAUREL 114, PATOUILLARD 111 *
M^{lle} VERLHAC 112.

MODIFICATION DES BUREAUX DES SECTIONS ACADEMIQUES.

A Besançon, JARDAT remplace BERNARD,
A Dijon, GOUTHIERE remplace STEINBRUNN,
A Bordeaux, BARBASTE remplace DARRINÉ,
A Nantes, aucun Président n'est encore élu.

MODIFICATIONS DES STATUTS.

GATECEL présente cette modification qui consiste à porter le nombre des vice-présidents de 4 à 5 et celui des secrétaires de 2 à 3.

La modification est votée à l'unanimité par l'Assemblée (voir le texte de la proposition page 696, B.U.P. N° 643).

POSITIONS DE L'ASSOCIATION FACE A DIFFERENTS TEXTES.

L'association a approuvé le rapport SCHWARTZ dans ses grandes lignes et a envoyé au Ministre de l'Education Nationale une lettre dans ce sens **, mais nous n'avons pas voulu participer à l'action entreprise par un seul syndicat à propos de ce rapport.

Le rapport de DE PERETTI concerne la formation initiale des maîtres et leur formation continuée.

Formation initiale :

GATECEL présente en parallèle une analyse des propositions du rapport et les positions de l'U.d.P. déjà définies (voir tableau 1) :

* M. PATOUILLARD nommé récemment Inspecteur de l'enseignement technique ne pourra donc pas siéger au Conseil.

** Voir cette lettre dans le présent bulletin page 1081.

Tableau 1

FORMATION INITIALE DES MAITRES

Positions de l'U.d.P. déjà définies :

Pour tous les enseignants du second degré (premier, second cycles), formation Bac + 5.

Pour tous les enseignants du second degré : possibilité d'enseigner dans l'ensemble des établissements :

— Collèges

— Lycées { — classiques
 { — techniques.

Concours de recrutement national ouvert :

— Pour tous les enseignants du second degré, la formation comporte la préparation d'une maîtrise.

— Après un pré-recrutement à Bac + 2 dans les centres de formation rattachés à l'Université, formation scientifique et pédagogique doivent être menées de front.

— Cette formation doit permettre une réorientation des étudiants qui le souhaitent vers la recherche ou l'industrie.

— Le concours de recrutement doit être ouvert à des étudiants non pré-recrutés dans les centres (ceux-ci ayant alors l'obligation de suivre une formation pédagogique).

Propositions du Rapport de de Peretti :

Pour tous les enseignants du second degré formation Bac + 5 mais *formation récurrente* (une partie de la formation peut être différée après quelques années d'enseignement).

Distinction entre :

- certifiés *monovalents* pour les lycées,
- certifiés *bivalents* pour les collèges (5^e année de formation différée),
- possibilité pour un certifié bivalent d'enseigner dans les lycées après une année complémentaire de formation.

Pour tous, préparation d'une maîtrise :

- maîtrise spécialisée pour les monovalents,
- maîtrise à certificats pour les bivalents.

Recrutement (et non pré-recrutement) à Bac + 2 ou Bac + 4,

avec { certificat de moniteur de vacances,
pré-requis { certificat des stages en entreprise,
 { certificat de maître d'internat, etc.,

(pas de concours de sortie du centre de formation).

Création d'Instituts Universitaires de Formation Fondamentale, assurant la formation scientifique et professionnelle.

Le rapport prévoyant la suppression de l'Agrégation en tant que concours externe et le transformant en concours interne accessible aux certifiés, le Ministre a maintenu le concours externe en plus du concours interne.

A la suite de diverses questions posées, GATECEL apporte les précisions suivantes sur le rapport de DE PERETTI : il s'agit bien d'un recrutement à Bac + 2 ou Bac + 4 avec concours + liste de pré-requis, et non d'un pré-recrutement. Il n'y a pas de concours de sortie. On ne sait pas quel serait le type de contrôle pour la formation différée.

Les professeurs d'enseignement général des L.E.P. deviendraient des professeurs certifiés bivalents ; les E.N.N.A. seraient transformées en I.U.F.F. qui s'intégreraient dans le réseau général de formation.

L'agrégation qui, dans le rapport, n'était plus qu'un concours interne pour les certifiés, a été maintenue par le Ministre, mais sa forme et son rôle ne sont pas précisés.

Ensuite, GATECEL présente sur le schéma ci-après les propositions du bureau :

Tableau 2

PROPOSITIONS DU BUREAU

1) S'en tenir aux principes réaffirmés par l'Assemblée Générale de Besançon :

- Formation Bac + 5 pour tous les professeurs de l'enseignement du second degré.
- Eviter le cloisonnement des collègues dans un cycle ou un type d'enseignement en utilisant les possibilités de formation récurrente offertes par le rapport de de Peretti (mais après une formation Bac + 5 pour tous).
- D'accord pour un *pré-recrutement* à Bac + 2 permettant une rémunération des étudiants et donc d'éviter l'opposition entre allongement de formation et démocratisation.
- Opposition aux *pré-requis*.
- D'accord pour une autre possibilité de pré-recrutement à Bac + 4.
- Nécessité de concours de sortie prenant en compte les aptitudes pédagogiques comme les connaissances scientifiques.

2) Proposer des modalités d'application.

S'il faut éviter le cloisonnement des collègues dans un cycle ou un type d'enseignement, il a paru très difficile au Bureau d'imaginer une formation initiale identique pour tous les emplois.

A) *Formation initiale universitaire*

a) Maîtrise de sciences physiques (bon équilibre physique-chimie) :

	Concours	Emploi
Agrégation	options :	classes préparat.
	physique	classique
	chimie	technique
	sciences appl.	second cycle
C.A.P.E.S.	sciences phys.	cl. } lycée +
	sciences ph. appl.	th. } collège

b) Faut-il refuser toute notion de bivalence ou exprimer des exigences de qualité ?

Maîtrise sciences physiques et *une* discipline complémentaire :

Phys.-chim. et mathém.

Phys.-chim. et technologie

{ C.A.P.E.S. des Collèges

B) *Avec les possibilités suivantes*

— professeur certifié → préparation de l'agrégation (concours interne) après un an de congé formation → emploi des agrégés

— professeur certifié collège → examen d'aptitude après un an de congé formation → emploi des certifiés (lycée), inscription sur liste d'aptitude

professeurs	{ agrégés	sc. phys. ↔	agrégés	{ professeurs
	{ certifiés	sciences phys. appliquées	certifiés	

Après une année de congé formation et inscription sur une liste d'aptitude.

Le C.A.P.E.S. prépare à l'enseignement dans les collèges et dans le second cycle des lycées. L'Agrégation prépare à l'enseignement dans les lycées et dans les classes préparatoires, mais les Agrégations actuelles sont trop spécialisées.

Pour les collèges, la question de la bivalence va se poser ; faut-il refuser de négocier ou formuler des exigences de qualité ?

A l'étranger, il existe soit la plurivalence totale, soit la bivalence non stricte, soit la bivalence stricte. Pour les bivalents, la formation est dans la plupart des pays moins longue et les gens sont moins payés. Dans quelques pays (Suède, U.R.S.S.), la formation est plus longue.

La discussion s'engage alors sur la bivalence et le rôle de l'Agrégation :

M^{lle} BERLEMONT est favorable à la bivalence, à cause de la faiblesse des horaires et donc du nombre très élevé de classes.

M^{mes} MAUREL, CALMET, SIGLI pensent que, s'il y a bivalence, il faut égalité de formation dans les deux matières et donc formation plus longue.

M^{me} LOUIS dit que le groupe de disciplines enseignées ne doit pas être figé.

M. TOUSSAINT a choisi d'enseigner au collège et déclare ne plus vouloir y rester, si on lui impose la bivalence.

Cependant, il convient de distinguer le cas des enseignants actuels, qui, pour la plupart, souhaitent la monovalence, de celui des futurs enseignants.

ZEITOUN pense que la bivalence permet d'améliorer les relations classe - professeur et de favoriser l'adaptation des enfants au collège.

M^{me} SARRAZIN signale que les instituteurs vont pouvoir se spécialiser ; on va ainsi vers un tronc commun : école primaire - collège ; mais il va donc y avoir une rupture au niveau troisième - seconde, et il faut donc s'opposer à la bivalence.

BAZIN est pour la monovalence dans l'état actuel des conclusions de la commission Legrand.

L'Assemblée vote :

- condamnation de toute forme de bivalence, 19 voix ;
- abstentions, 18 voix ;
- discussion possible de la bivalence, 21 voix.

Au sujet des concours de recrutement :

BLAIN est favorable aux propositions du bureau, mais pense qu'au point de vue tactique, il serait plus utile de parler d'un modèle souhaitable pour la formation initiale plutôt que de se battre pour deux concours de recrutement actuels ; de toute façon, il faut défendre le *niveau* du recrutement qui ne doit être en aucun cas inférieur au niveau de recrutement actuel ; d'ailleurs, quelle différence faut-il mettre entre les deux concours ? est-ce une question de niveau scientifique ou bien de niveau d'enseignement ?

GATECEL demande s'il est raisonnable de demander la même formation pour tous les enseignants, de la sixième aux classes préparatoires ; il faudrait néanmoins ne pas enfermer les enseignants, mais permettre le passage d'un cycle à l'autre grâce à des passerelles fonctionnant au moyen de la formation différée.

La formation pédagogique nécessaire n'est pas la même pour tous les niveaux d'enseignement.

Si l'U.d.P. défend l'Agrégation, c'est pour conserver un haut niveau de formation, et aussi pour maintenir un lien avec les classes post-baccalauréat.

L'Assemblée se prononce à l'unanimité moins 4 abstentions pour conserver l'Agrégation avec vocation d'enseigner dans les lycées et dans les classes préparatoires.

L'après-midi reprend sur le thème de la *formation continue des maîtres*.

GATECEL précise la position de l'U.d.P. par rapport au texte publié dans le rapport de Peretti. Nous demandons toute notre place dans la définition du contenu et de la forme. Cette formation continue doit s'accompagner d'un allègement de service avec remplacement des professeurs en stage. Le rapport de Peretti envisage des Instituts de formation des maîtres à l'échelon départemental et régional : l'organisme central national coordonnant toutes ces formations entre elles : il découle de tout cela, que les stages nationaux (Journées U.d.P., stage C.N.E.S...) pourraient être remis en question. GATECEL insiste à nouveau sur le fait que la formation continue n'est pas un complément de formation initiale ; il ne faut pas oublier le caractère spécifique de la formation continue des collègues de l'enseignement technique : on pourrait faire appel à des milieux autres qu'universitaires (ingénieurs par exemple), c'est un problème propre à la physique appliquée qu'il ne faut pas confondre avec celui des technologues (professeurs techniques de construction mécanique, électrique, etc.).

M^{lle} LAVAL (Limoges) indique qu'il nous faut disposer d'un certain temps pour choisir le moment et la matière où l'on peut être recyclé, puisque nous avons des formations différentes. GATECEL répond que cela n'est pas exclu par les contrats proposés.

BAZIN (Reims) indique l'existence de la circulaire du 24 mai 1982, réf. 82/215 (d'ailleurs publiée au B.O.E.N. n° 21 du 27-5-1982) qui met en place des missions académiques chargées de la formation permanente de tous les personnels de l'éducation nationale : 1/3 serait représenté par des enseignants du supérieur, 1/3 de fonctionnaires des Centres de formation existants, et 1/3 de responsables des Centres de formation. Les syndicats et les associations de spécialistes seraient concernés par les projets et invités à participer aux réunions.

DARCISSAC (Grenoble) fait part de son expérience en ce qui concerne l'informatique : l'exécution d'une note dépend en fait

beaucoup de l'interprétation rectorale : il faut absolument que la diffusion de ces circulaires soit aussi large que possible. Il ne faut pas oublier que des structures sont déjà en place dans des Académies et qu'il faut en tenir compte pour construire un nouveau projet (I.R.E.S.P., etc.). Il faut savoir aussi que ces réunions de concertation peuvent devenir assez inextricables.

MOURIC (Rennes) indique que dans son académie, l'I.P.R. et l'Université ont déjà pris des contacts sans en avertir l'U.d.P. qui, du dehors, ne peut rien proposer au nom des collègues concernés. MOURIC précise de plus que le Chargé de Mission Rectoral de la formation continue doit être un Docteur d'Etat (ils ont été nommés sur proposition rectorale et ceci est publié dans le B.O.E.N. déjà cité précédemment), il se voit chargé de la coordination et il n'est pas exclu que la formation continue pourra être interdisciplinaire.

GATECEL invite les collègues à réagir dans chaque académie, notamment dans celle où l'U.d.P. a été maintenue à l'écart.

MOURIC et DOUSSET (Toulouse) précisent que, là, les I.P.R. sont indépendants de l'Inspection Générale.

M^{me} GÉLY rappelle qu'il n'y a plus d'académies-pilotes, et regrette le manque d'information sur les possibilités actuelles offertes aux collègues, et la concurrence que se font divers organismes (universités en particulier).

BLAIN pose le problème de la formation qu'il préfère appeler « continuée » et précise qu'il ne faut pas la confondre avec la « Recherche en Education ».

CHAUVIN (Rouen) regrette la diminution de réduction faite par les libraires (5 % au lieu de 10 %) sur les livres et rappelle la nécessité, à cette occasion, de l'« auto-formation continue ».

M^{lle} TONNELAT (retraîtée Paris) demande s'il est prévu d'utiliser des vacataires non enseignants, notamment dans les lycées techniques.

GATECEL pose le problème du volontariat de cette formation continue.

DARCISSAC indique que la formation continue n'a de chance de réussir que si elle est basée sur le volontariat.

BLAIN indique que c'était la position de l'U.d.P. tant qu'il n'y avait rien de structuré, mais que maintenant il faut réfléchir à nouveau et préférerait une certaine obligation à préciser.

M^{lle} LAVAL souhaiterait aussi cette obligation sur une durée limitée (5 ans par exemple).

Cette question du volontariat est mise aux voix : l'Assemblée Générale est assez partagée (33 pour, 22 contre, 8 abstentions).

Second degré : GATECEL rappelle les points de vue suivants :

- la Seconde commune « a été mal vécue », la 2^{de} T₃ garde toute sa spécificité et cela a été demandé par les collègues du technique lors d'enquêtes faites par l'U.d.P.,
- l'U.d.P. s'est opposée sans succès à la création de la 1^{re} S qui n'entraîne pas finalement une revalorisation de la Terminale D.

GATECEL souhaite que l'on fasse des contre-propositions à ce tronc commun qui dure trop longtemps, et aggrave les difficultés des élèves, et sans aller dans le sens du Ministère qui veut réduire les programmes, car là il y aurait danger de notre discipline vis-à-vis des « Math » et de la « Biologie ».

DOUSSET considère au contraire que le niveau d'exigence pour un bachelier D par exemple est bien trop haut.

BLAIN pense le contraire et que le contenu scientifique du Bac D est bien inférieur à celui des pays étrangers : il est inadmissible qu'un bachelier n'ait pas eu de contact avec la « pensée scientifique » et la « démarche scientifique ».

DOUSSET répond que l'exigence doit rester au niveau des méthodes, mais pas des informations qui deviennent alors des « recettes » : « donnons-nous le temps de faire réfléchir les élèves ».

M^{me} CALMET (Meudon, 92) regrette l'absence de sciences dans les sections littéraires après la Seconde commune.

MOURIC : C'est vrai que le niveau est affligeant, mais le public est de plus en plus large en Seconde et il n'est pas étonnant que le programme ne convienne pas à tous.

FONTAINE (Paris) : Le combat contre la Seconde commune est perdu d'avance car cette Seconde a été introduite pour permettre la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

M^{lle} BERLEMONT (Savigny-sur-Orge) indique la possibilité de créer des groupes de niveau dans les Secondes dans le courant de l'année.

MAUREL (Paris) rappelle que la Seconde commune a entraîné souvent une baisse des niveaux de recrutement dans les classes de Seconde BEP.

BAZIN attire notre attention sur le fait que le rapport sur la Seconde est faussé en partie par les difficultés d'enseignement des sciences physiques dans le 1^{er} cycle.

BLAIN rappelle qu'il faut surveiller l'effectif de nos classes, en maintenant notre demande de Travaux Dirigés (dédoublés à 24).

M^{lle} GUILLEMAN (Paris) estime que le tronc commun en classe de seconde est trop important pour que les élèves puissent tirer profit des divers enseignements.

LE GOFF (Paris) rappelle qu'en raison de la mauvaise orientation des élèves dans les lycées techniques, le taux d'échec est considérable dans les Secondes à option technologique (anciennes Seconde T₁).

Premier cycle :

M^{lle} BARBOUX remercie les collègues qui ont répondu au questionnaire relatif au Dossier du Premier cycle. 4 000 dossiers ont été diffusés. Il faut repenser les programmes et faciliter les contacts 1^{er} cycle et 2nd cycle. Des réunions ont déjà eu lieu dans certaines Académies, d'autres seraient souhaitables pour affiner les souhaits. Une note succincte est distribuée et fait le bilan actuel des premières réunions académiques : les collègues réaffirment leur attachement aux objectifs définis en 1977, ce qui implique un enseignement des sciences physiques basé sur l'observation et l'expérimentation par l'élève lui-même, d'où des conditions matérielles convenables avec des groupes réduits et des programmes moins lourds ; les collègues demandent que certaines parties soient supprimées (mécanique, par exemple), qu'une ventilation plus judicieuse entre les classes de 6^e et 3^e soit effectuée sur certaines parties des programmes (masse volumique, notion d'élément chimique par exemple), et que soit défini un « programme-noyau » précisant les notions essentielles et que pour chaque notion, les objectifs soient indiqués ; on insiste sur les programmes « spirales ». La motion jointe en annexe, proposée par le Bureau, est adoptée par l'Assemblée Générale, à l'unanimité.

BAZIN demande qu'on explicite les objectifs d'un niveau plutôt que d'une notion de crainte d'un programme trop exclusif.

Une discussion s'engage alors sur ce que pourrait être un programme-noyau.

M^{lle} BARBOUX demande aux Sections académiques de préciser ce que devra être au maximum le programme-noyau, afin que le Bureau de l'U.d.P. puisse défendre avec efficacité cette idée.

Enseignement technique :

1) VIEL rappelle que, contrairement aux promesses faites lors des Journées de Besançon, les T.P. en F de sciences physiques ne seront pas considérés comme des travaux d'Atelier excepté pour les Essais et les Mesures de F₂ et F₃. L'Inspection Générale nous a précisé qu'il y aurait des Activités Industrielles de Laboratoire et de Recherche (A.L.I.R.) à effectif variable compris entre 12 et 24 selon les établissements.

Le problème en F₃ des Essais et Mesures reste entier, en raison de l'Inspection Générale des Techniques industrielles qui refuse de négocier.

FOULON rappelle ce que proposait M. ODERMATT à Bordeaux : le physicien garderait les essais et mesures en 1^{re} F₃ mais il y aurait partage en terminale.

CIROUX (Châlon-sur-Saône) demande que l'on soit intransigeant en Première car le passage de cet enseignement aux techniques industrielles est un non-sens pédagogique.

LE GOFF indique que la métallurgie va être transformée et remplacée par une option « vibrations ».

2) VIEL donne les grandes lignes des résultats de l'enquête formation permanente dans le technique en F₁, F₂, F₃, où des stages étaient organisés par l'Inspection Générale. Cette année, il y a eu 300 réponses correspondant à 120 lycées et représentant 20 académies : les collègues demandent la spécificité de la formation permanente dans l'enseignement technique et 2/3 la souhaitent sur le temps de travail. 66 % des collègues ont déjà suivi des stages de formation continue et précisent que les stages organisés par l'Inspection Générale sont plus du type information que formation pure.

LE GOFF précise que la formation initiale des collègues du technique est variable et les besoins de recyclage fort variés.

TRIGEASSOU (Poitiers) souhaite des stages de logique et de microprocesseurs.

CIROUX indique que l'on n'envisage pas de soutien en 1^{re} E, contrairement à ce qui se passe en 1^{re} S.

Informatique :

Le texte sur l'informatique publié dans le Bulletin n° 643, p. 697, est adopté à l'unanimité.

Laboratoire :

TOUREN présente deux vœux pour les laboratoires : le rétablissement du C.E.M.S. sous une forme à définir, et que la liste du matériel soit réactualisée pour permettre aux collègues de discuter les questions de budget dans les établissements.

Ces 2 vœux sont adoptés à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale.

TOUREN annonce que cette année, 270 postes ont été mis aux concours pour le personnel de laboratoire. Les besoins s'élèvent

à 3 300 postes selon des enquêtes de l'Inspection Générale : il y a cependant une ouverture dans ce domaine qu'il faut soutenir.

TOUREN précise que selon les établissements, les crédits de laboratoires varient énormément.

CHAUVIN demande comment résoudre le problème de répartition des personnels entre sciences physiques et naturelles et aussi comment résoudre les problèmes de sécurité et d'hygiène du travail pour les laboratoires de chimie ; à ce sujet, TOUREN indique qu'il n'y a jamais eu de décision ministérielle à ce jour.

Questions diverses :

a) GATECEL pose le problème de la sanction des études en 1^{re} A : la Direction des Lycées proposera vraisemblablement le contrôle continu.

BLAIN précise que cela posera des difficultés pour l'enseignement privé.

GATECEL posera le problème spécifique des établissements privés.

b) FERNANDEZ propose que l'U.d.P. prenne position en faveur du physicien Youri Orlov du type d'une « adoption » analogue à ce que fait Amnesty International. GATECEL précise qu'une action a déjà été menée à son attention aux côtés du Professeur Kastler. Cependant, une lettre-type sera publiée au B.U.P. pour qu'une pression collective soit exercée dans ce domaine.

c) DOUSSET demande que soient discutés les allègements prévus en terminale. GATECEL indique qu'ils seront publiés dans le B.U.P. et donne les grandes lignes (simplification de l'induction magnétique notamment) ; GATECEL précise aussi qu'il y aura des exercices tournants sur les parties du programme de physique selon les années.

d) D. MARTIN (Paris) précise que l'Union des Industries Chimiques pourrait proposer un stand d'information sur la chimie, aux Journées de Clermont-Ferrand, qui auront lieu du samedi 23 octobre inclus au mardi 26 octobre inclus. Un programme détaillé de ces Journées sera bien sûr publié dans le B.U.P. de la rentrée *. M^{me} GÉLY donne les grandes lignes des activités et des conférences envisagées.

D. MARTIN indique que l'Union des Industries Chimiques dispose d'un réseau de correspondants régionaux qui pourraient entrer en contact avec les sections académiques. Pour de plus amples informations, il faut écrire à :

*) Voir dans ce bulletin page 1171.

M^{me} STAGNARO,

Union des Industries Chimiques,
64, avenue Marceau, 75008 Paris.

L'ordre du jour des questions étant épuisé, l'Assemblée Générale se termine à 17 h 45.

Le Conseil se réunit immédiatement après et décide de la composition du Bureau ; il faut signaler l'entrée de A. DURUPHY comme nouveau secrétaire général dans le Bureau de l'U.d.P.

MOTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Motion sur le 1^{er} cycle

Les membres de l'U.d.P., réunis en Assemblée Générale, le 13 juin 1982 réaffirment leur attachement aux objectifs définis dans les instructions de 1977 ; ce qui implique un enseignement de sciences physiques basé sur l'observation et l'expérimentation par l'élève lui-même.

Ceci nécessite :

- Des conditions matérielles convenables : groupes réduits, minimum d'aménagement des salles, crédits permettant l'acquisition et la maintenance du matériel nécessaire, aide de laboratoire.
- Des programmes moins lourds.

Ils demandent à ce propos :

- que certaines parties manifestement trop ambitieuses soient supprimées,
 - qu'une ventilation plus judicieuse des différentes parties du programme soit envisagée,
 - que des objectifs généraux soient définis pour chaque niveau,
 - qu'un programme noyau, précisant les notions essentielles soit clairement défini, et que pour chaque notion les objectifs soient indiqués.
-

Motions sur les problèmes de matériel

Les membres de l'Union des Physiciens, réunis en Assemblée Générale le 13 juin 1982, se sont déclarés très inquiets du mauvais fonctionnement des services qui ont remplacé le C.E.M.S. Il leur semble inadmissible que tout le travail effectué depuis de nombreuses années au profit de l'équipement scientifique des éta-

blissements scolaires risque ainsi d'être réduit à néant. En conséquence, ils demandent instamment que la commission technique, formée de professeurs et présidée par un Inspecteur Général, se réunisse régulièrement comme par le passé pour examiner le matériel d'enseignement dans des conditions convenables, que ces décisions ne soient pas modifiées sans son accord et que paraisse enfin le catalogue scientifique de l'U.G.A.P.

*
**

Les membres de l'Union des Physiciens, réunis en Assemblée Générale le 13 juin 1982, demandent que la commission chargée de mettre à jour la liste de matériel de sciences physiques, publiée par le C.E.M.S. en 1979, se réunisse régulièrement sous la direction de l'Inspection Générale et que la nouvelle liste modifiée paraisse dans les plus brefs délais avec le titre officiel de « liste du matériel indispensable pour enseigner les sciences physiques ».

RAPPORT FINANCIER DU 1^{er} MAI 1981 AU 30 AVRIL 1982**RECETTES :**

Abonnements : collectivités :	1 414	
individuels :	9 160	1 042 278,36
Cotisations : collègues :	808	
autres :	6 560	162 042,00
Total collectivités, individuels, + collègues :	11382	
Bulletins et opuscules divers		74 863,44
Taxes pour établissement des plaques-adresses		2 984,00
Publicité		221 489,41
Dons et suppléments		1 444,00
Remboursement T.V.A. 7 % sur frais d'impression		33 488,65
Remboursement de la sécurité sociale (congé maladie) ..		4 802,84
Remboursement avance sur journées U.d.P. Besançon		2 004,00
Subvention du ministère pour invités étrangers aux jour- nées U.d.P.		3 500,00
		1 548 896,70

DEPENSES :

Impression bulletin par imprimerie Hallépée	884 566,00
Bulletins des concours Grandes Ecoles	14 000,00
Expédition des bulletins (bandes, routage, affranchissement)	118 190,87
T.V.A. sur impression et affranchissement	73 650,87
Personnel (secrétariat et local technique) :	
— Salaires	173 972,67
— Charges sociales	58 473,10
Gestion secrétariat et local technique	23 969,38
Notes de frais (bureau, conseil, A.G.)	41 780,30
Matériel de bureau	3 474,10
T.V.A. 17,6 % sur publicité	23 475,54
Assurance M A I F	3 844,39
Frais de tenue des comptes	129,64
Versement sur livret d'Epargne	200 000,00
Frais de déplacement et séjour pour invités belges aux journées de l'U.d.P. de Besançon	1 760,00
Cotisation à la Conférence des Présidents	480,00
Brochure L E P	3 460,00
Arrhes pour réservation chambres invités étrangers au stage du C E A	2 000,00
	1 627 226,86

BILAN :

Recettes	1 548 896,70
Dépenses	1 627 226,86
Balance	<u>— 78 330,16</u>
En caisse le 30 avril 1981	675 319,51
Balance 1981-1982	<u>— 78 330,16</u>
Versement sur livret d'Epargne	200 000,00
En caisse le 30 avril 1982	796 989,35
Provisions sur charges	270 000,00
Disponibilités	526 989,35

L'UNION DES PHYSICIENS est propriétaire d'un local estimé à 180 000,00 francs, prix d'acquisition.
